

# Contrat de location pour tonnelle

## 1. Parties au contrat

### 1.1 Propriétaire

Société :	Amicale de la Tonnelle
Adresse:	Rue des Trois Fontaines 1
NPA, localité:	1431 Vugelles-La Mothe
Téléphone:	078/741.18.96
E-mail:	david.brand@hotmail.ch

Représenté(e) par:	David Brand, 078/741.18.96
--------------------	----------------------------

### 1.2 Locataire

Société:	
Adresse:	
NPA, localité:	
Téléphone:	

## 2. Objet de la location

Tonnelle de 17 mètres de diamètre avec bâche, bar et plancher.

## 3. Durée du contrat

Location de la tonnelle du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

## 4. Date de résiliation :

Le présent contrat peut être résilié jusqu'au :

## 5. Prix de location

Forfait montage, démontage complet et éclairage 6 spots LED RGB		CHF	4'050.-
Transport : tracteur (Vugelles - ..... - Vugelles)	120.-/H	CHF	.....
Transport (estimation) : voiture - remorque	0.80cts/km	CHF	.....
Nombre de jours de manifestation à CHF 250.-	250.-	CHF	.....
Location d'une machine de levage avec 7 mètres de bras (minimum)	70.-/H	CHF	.....
(peut-être fournie par l'organisateur)			
<b>Total de la location</b>		<b>CHF</b>	<b>.....</b>

## 6. Paiement

La location doit être payée au plus tard le :

Destinataire: Amicale de la tonnelle, Rue des Trois Fontaines 1, 1431 Vugelles-La Mothe

Banque/poste : Banque Raiffeisen Mt-Aubert Orbe, 1442 Montagny-près-Yverdon

Numéro de compte : 10-22418-4

IBAN: CH02 8040 1000 0305 1799 4

## 7. Démontage de la tonnelle

Le montage de la tonnelle aura lieu le :

Le démontage de la tonnelle aura lieu le :

**(Attention ! La tonnelle doit être vidée de son équipement, des boissons, frigos et autres matériels pour permettre son démontage. Elle doit aussi être nettoyée)**

## 8. Montage et démontage

Un engin de levage d'au minimum 7 mètres de bras doit nous être mis à disposition. Un camion grue ou engin télescopique avec tourelle est l'idéal.

Un deuxième engin (avec fourche à palette) doit être mis à disposition pour le déchargement de la remorque et pendant la durée du montage.

## 9. Subsistance

Lors du montage et du démontage, le repas de midi doit être servi aux monteurs.

## 10. Terrassement

Si le terrain où la tonnelle doit être montée n'est pas plat, un terrassement peut s'avérer nécessaire. Le « terrassement » doit être effectué à l'avance, par le locataire, et selon les directives qui lui seront transmises avec le dossier de location ou par le responsable de la tonnelle.

**(Un mauvais terrassement entraînera une pénalité pour les travaux supplémentaires qui s'élève à 500.-)**

### Important !

Pour faciliter la mise en place de la semelle de la tonnelle et pour se mettre à niveau par rapport au terrain naturel, des plaquettes de bois déchiquetés (copeaux) doivent être déposées sur un diamètre de 12 m, à l'emplacement où la tonnelle doit être montée.

## 11. Entretien de la bâche

Aucun type de nourriture ne peut être produit sous la bâche de la tonnelle. (grillades, fours, cuisson)

## 12. Droit publicité

Des panneaux « louez-moi » peuvent être installés dans la tonnelle lors du montage et devront restés visibles durant la manifestation.

### 13. Dispositions particulières

Aucune vis, ni aucun clou, ne doit être planté dans le bois de la tonnelle. La fixation de matériel (panneaux et autre) doit se faire au moyen de ficelle ou autre moyen de suspension.

Si des dégâts sont constatés à la tonnelle après la manifestation, les réparations seront facturées au locataire. Les heures de nettoyage ou de rangements, si elles sont nécessaires avant le démontage, seront aussi facturées.

### 14. Autres stipulations (à formuler ci-dessous, le cas échéant)

Si la tonnelle est utilisée pour d'autres occasions pendant qu'elle est montée sur le site de la manifestation, par ex : anniversaires, 1<sup>er</sup> août, manifestations villageoises, ou autres événements quelconques. Ces jours d'utilisation devront être annoncés et ils seront facturé à CHF 250.-/jour.

---

---

---

Elément(s) faisant partie intégrante du présent contrat :

Dossier de location

Autres annexes: \_\_\_\_\_

---

### 15. Validité du contrat et modification

Le présent contrat est établi en deux exemplaires et prend effet au moment de la signature par les deux parties. Toute modification du contrat doit prendre la forme écrite.

Par leur signature, les parties confirment qu'elles ont obtenu un exemplaire du présent contrat et qu'elles en acceptent le contenu.

L'Amicale de la tonnelle

Représentée par :

David Brand

---

Lieu, date:

---

La ou le locataire:

---

Lieu, date:

---

Dimensions de la Tonnelle :

